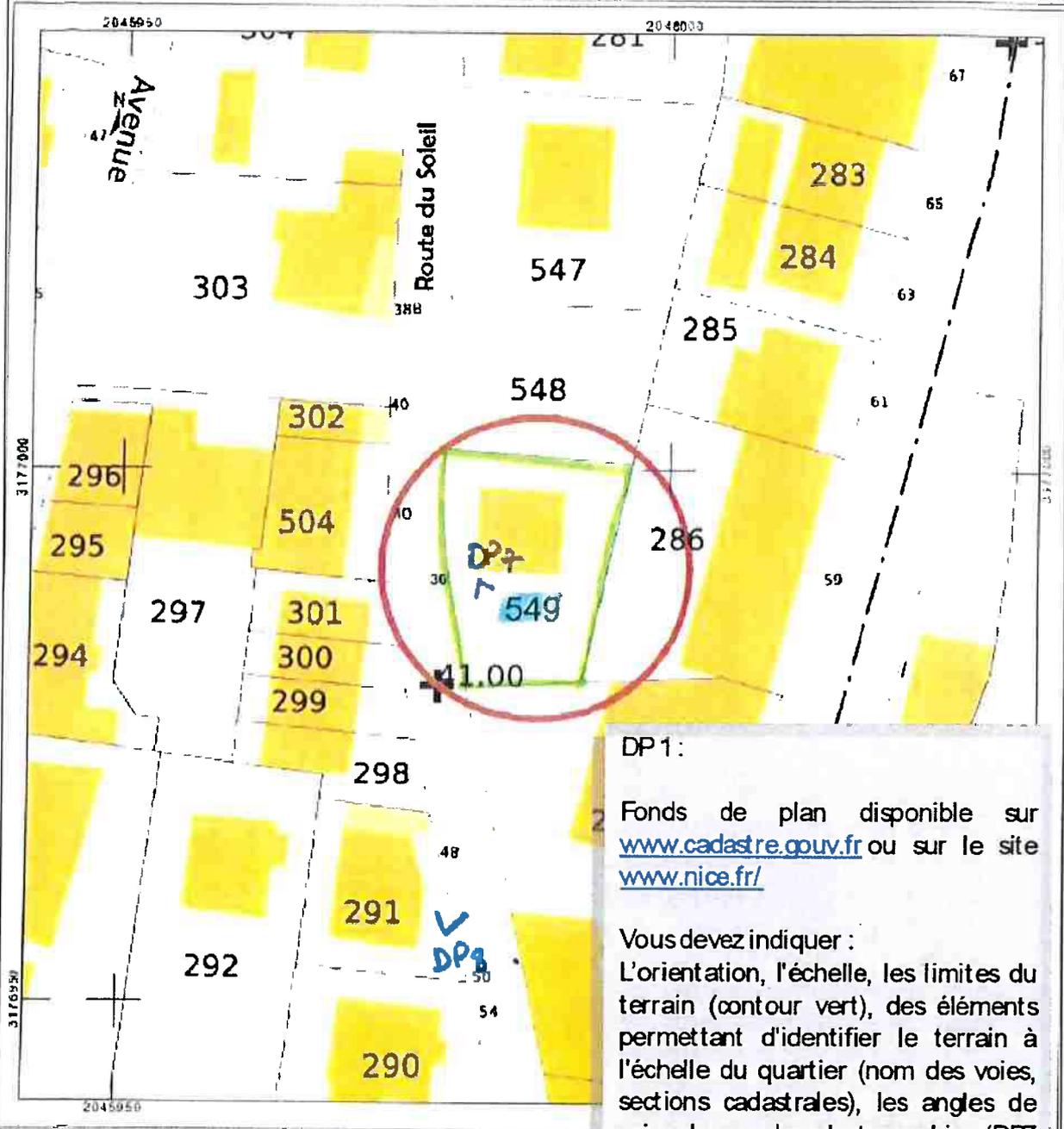


Département ALPES MARITIMES  Commune NICE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  PLAN DE SITUATION	Le plan visé par cet arrêté est pour le centre des impôts locaux au sein N°61 Centre des Finances Publiques de Nice Centre 22 rue Joseph Caillaud 06172 06172 NICE Tél. 04-92-09-47-23 Fax 04-92-09-45-49 site internet : <a href="http://www.finances.gouv.fr">www.finances.gouv.fr</a>
Section : IR Feuille : 000 IR 01  Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/500  Date édition : 05/11/2012 (fuseau horaire de Paris)  Coordonnées en projection : RGF93/C44 ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances	Cet extrait de plan vous est délivré par  cadastre.nice.fr	



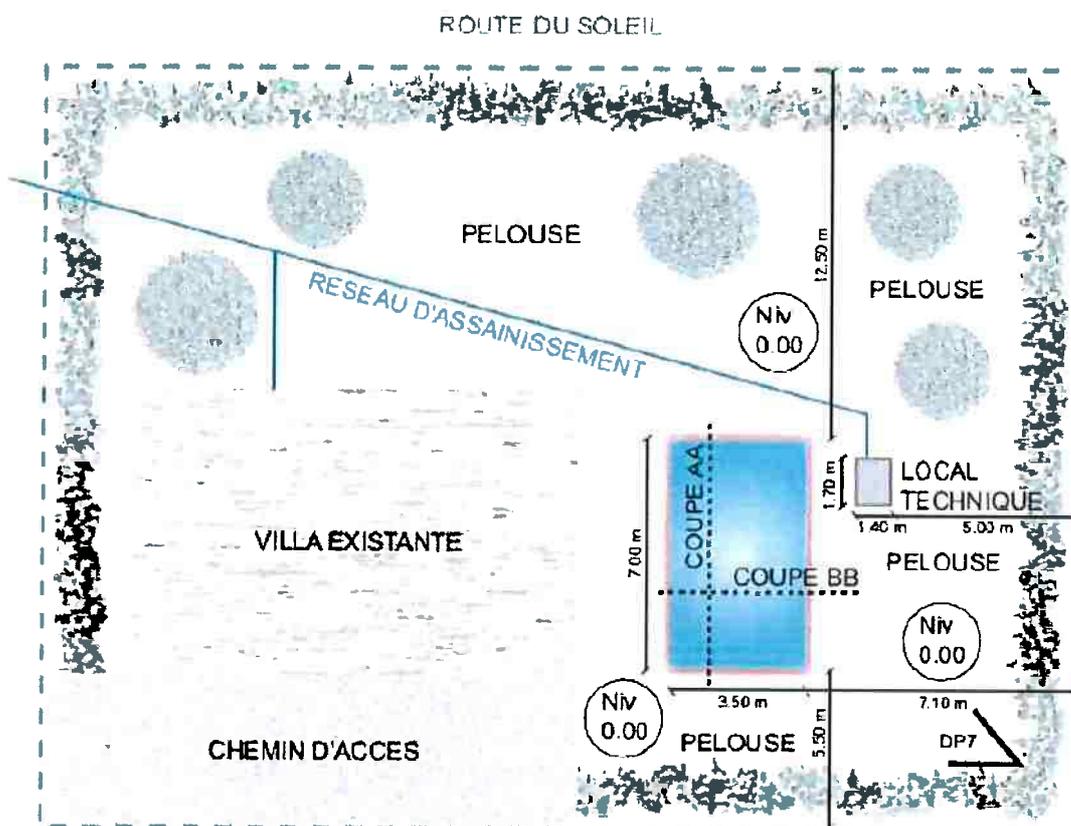
DP1:

Fonds de plan disponible sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) ou sur le site [www.nice.fr/](http://www.nice.fr/)

Vous devez indiquer :

L'orientation, l'échelle, les limites du terrain (contour vert), des éléments permettant d'identifier le terrain à l'échelle du quartier (nom des voies, sections cadastrales), les angles de prise de vue des photographies (DP7 et DP8)

## PLAN DE MASSE



Terrain : 540 m<sup>2</sup> - Villa : 85 m<sup>2</sup> - Chemin : 55 m<sup>2</sup> - Jardin : 400 m<sup>2</sup>



Ech : 1/200

--- Limites de terrain  
 --- Projet de construction

△ Angles de prise de vue  
 des photographies

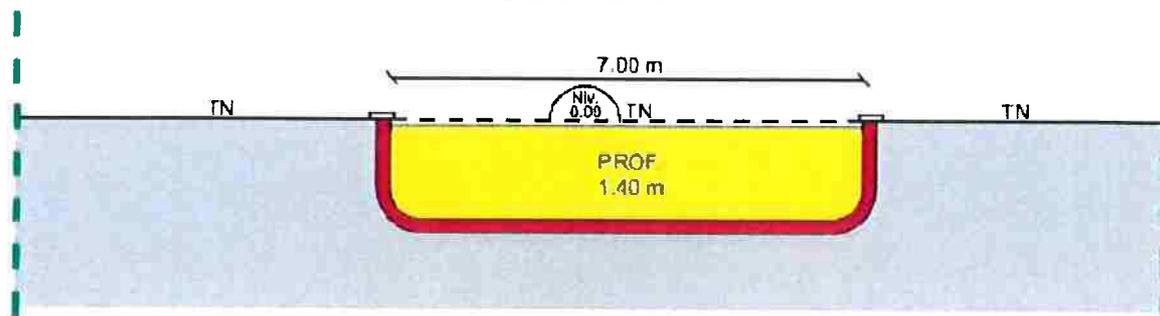
DP2 :

Vous devez indiquer :

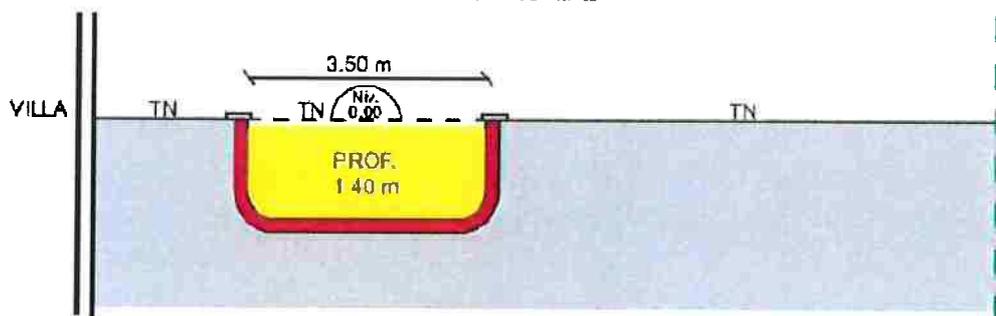
- Les dimensions de la piscine et du local technique ainsi que leurs distances par rapport aux limites du terrain
- La surface des espaces verts restant après travaux
- L'orientation et l'échelle du plan
- Les angles de prise de vue des photographies
- Le mode d'évacuation des eaux de la piscine

## PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

### COUPE AA



### COUPE BB



Ech : 1/100

--- Limites de terrain

■ Déblais

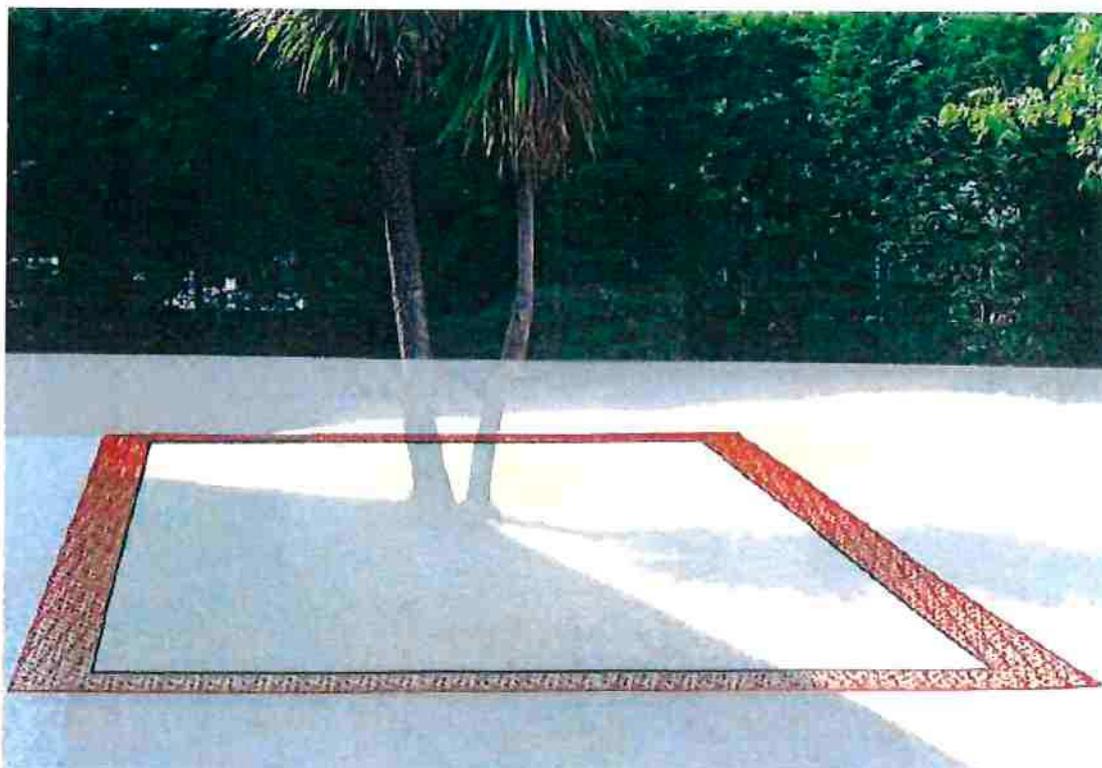
■ Remblais

DP3 :

Vous devez indiquer :

- Le niveau du terrain naturel et le sol fini
- Les mouvements de sol (déblais-remblais)
- Le local technique si celui-ci est prévu

## INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



DP6 :

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à différentes techniques :

- Un photomontage (c'est la solution la plus simple pour un non professionnel) : à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet (calque), vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement.
- Une perspective ou une axonométrie.

**SITUATION DU TERRAIN  
DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE**



**DP7 :**

**Ne pas oublier de reporter le point de prise de vue sur le plan de situation ou le plan de masse (DP1 et/ou DP2)**

**SITUATION DU TERRAIN  
DANS LE PAYSAGE LOINTAIN**



**DP8 :**

La photographie doit :

- Être prise depuis le sol. (pas de photo aérienne)
- Permettre de situer le terrain et le bâtiment dans un environnement large.

En cas d'impossibilité joindre une note simple explicative et justifier qu'aucune photo de loin ne peut être prise.

Ne pas oublier de reporter le point de prise de vue sur le plan de situation ou le plan de masse.

**DP11**

**NOTICE DESCRIPTIVE**

**Matériaux utilisés et couleurs, Modalité d'exécution :**

- **Mur de fond de la piscine en béton, enduit d'étanchéité de couleur gris clair, frotté fin**
- **Dallage en pierre naturelle de Bourgogne ton pierre**

**Terrassement à l'aide d'une pelle mécanique. la terre extraite sera évacuée vers la décharge**

**DP 11 (si votre projet est dans un secteur protégé - cf page 7)**

**Vous devez indiquer les matériaux utilisés (préciser la nature, la couleur) et les modalités d'exécution (terrassements éventuels ; description des travaux, aménagement des abords, plantations. .)**